2 décembre 2003

03.168
ad 03.037

Postulat du groupe radical

Structurer les réformes – réformer les structures (Acte VI)

L'Etat de Neuchâtel souffre d'un déficit structurel ainsi que le démontre la répétition des déficits depuis vingt ans, même lors des exercices suivant la reprise économique. Il est donc important et urgent d'entreprendre un certain nombre de réformes en profondeur et de créer un certain nombre de synergies entre les différentes autorités (autres cantons, communes).

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier avec les partenaires concernés la question suivante:

– réexamen des critères d'attribution des prestations complémentaires AVS/AI, en particulier des montants des besoins vitaux et du loyer minimum, eu égard au niveau des revenus et aux loyers inférieurs à la moyenne suisse dans le canton.

Signataires: D. Cottier, E. Berthet, B. Zumsteg, D.G. Rossier, F. Loeffel, W. Haag, J.-B. Wälti, R. Comte, M. Desaulles-Bovay, A. Gerber, J. Tschanz, G. Pavillon, C. Schallenberger, M. Grossmann, B. Keller, Y. Morel, R. Debély et W. Geiser.